

Mars 2009

**1** Actualité 2008  
*page 3*

**2** Météorologie  
*page 7*

**3** Améliorations  
structurelles  
*page 9*

**4** Paiements directs  
*page 11*

**5** Production animale  
*page 14*

**6** Droit foncier rural  
*page 16*

**7** Autres activités  
*page 18*

**8** Quelques  
enseignements tirés  
de l'actualité 2008  
*page 20*

Service de l'économie rurale  
Case postale 131 / Courtemelon  
2852 Courtételle  
Tél. 032 420 74 00  
[www.jura.ch/ecr](http://www.jura.ch/ecr)

# Service de l'économie rurale

Rapport d'activité

# 2008



## A méditer...

*"Le débat sur la future politique agricole européenne ne doit pas être engagé sur l'illusion des marchés; il est temps de remettre du réalisme dans un monde marqué par le fétichisme de l'idéologie libérale".*

Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture

# 1 *Actualité 2008*

Durant le premier semestre de cette année 2008, la réflexion et les débats ont encore été alimentés par la flambée des prix des matières premières agricoles enregistrée dans le courant de 2007. Sous le coup des **émeutes de la faim** qui ont touché plusieurs pays du Sud, au printemps, pratiquement tout a été remis en cause: les objectifs des politiques agricoles, les mesures appliquées et même la répartition des tâches entre les différents acteurs concernés. Au début de l'été, les cours sur les marchés se sont inversés; les partisans de la libéralisation des marchés agricoles se sont alors, à nouveau, manifestés avec force.

## 1.1. La volatilité des prix

Pour mieux illustrer les phénomènes enregistrés, voici quelques exemples de prix de matières premières pratiqués dans l'Union européenne.

En 2007, le prix du blé tendre a passé de 140 euros la tonne en janvier à 280 euros à fin août, pour retomber à 210 euros en novembre; en 2008, ce prix se situait à 280 euros en mars et 120 euros à fin décembre.

Pour l'orge, on est parti de 140 euros la tonne en janvier 2006 pour atteindre 270 euros en septembre 2007 et rétrograder à fin décembre à 110 euros.

Le prix du colza se situait à environ 280 euros la tonne en janvier 2007; il a atteint 520 euros en mars 2008 pour retomber à 240 euros en décembre 2008.

Enfin, les tourteaux de soja ont passé de 270 euros la tonne en septembre 2007 à 370 euros en mai 2008; à fin 2008, ils se situaient à 250 euros la tonne.

Ces quelques exemples montrent combien les marchés mondiaux ont été perturbés et combien les prix ont été volatiles durant les deux dernières années.

## 1.2. La souveraineté alimentaire des Etats

Rarement un débat aussi fondamental n'a été aussi nourri. Dans ces circonstances, est-il possible de séparer l'ivraie du bon grain, de distinguer le vrai du faux ou encore de mettre en évidence les enseignements essentiels et durables à tirer de ces événements ?

Depuis de nombreuses années, l'agriculture avait perdu de son importance économique et de son influence politique. Confrontée à une situation de production excédentaire, elle n'intéressait plus personne parmi les décideurs et les affairistes. En quelques mois, elle est redevenue un secteur stratégique jouant un rôle clé dans la lutte contre la pauvreté. De plus, **l'agriculture industrielle orientée vers les marchés d'exportation n'a pas permis d'éradiquer la famine**; au contraire, il semble bien qu'elle favorise l'extension des pénuries alimentaires dans certaines régions. La notion de souveraineté alimentaire des Etats avait été totalement oubliée depuis plusieurs décennies par la plupart des dirigeants planétaires; elle a refait surface depuis quelques années et les experts sont nombreux à penser aujourd'hui qu'elle est incontournable si l'on veut éviter des catastrophes humanitaires à terme.

### 1.3. Le Conseil fédéral prisonnier de sa logique ?

Un accord OMC ainsi que la signature d'accords de libre-échange avec divers pays, en particulier avec l'Union européenne, sont toujours d'actualité en politique agricole fédérale. Les prévisions concernant l'évolution du chiffre d'affaires et du revenu de l'agriculture suisse se révèlent pessimistes même celles émanant de la Confédération. Il s'agirait de consentir à des sacrifices importants dans la branche d'activité agricole pour permettre à d'autres – en particulier les assurances et les banques – de réaliser un volume d'affaires croissant à l'étranger. Dans cette perspective, la Confédération va même jusqu'à proposer la constitution de réserves financières pour compenser temporairement les pertes futures du secteur agricole.

Les propositions des autorités fédérales relèvent toujours d'une logique de libéralisation des marchés agricoles et d'une mondialisation des échanges. **Aucune leçon n'a été tirée des derniers événements et des nombreuses propositions d'experts qui en découlent.** Les autorités fédérales semblent rester prisonnières de leur logique. Même la crise financière qui a secoué toute la planète durant l'automne ne les a pas ébranlées dans leurs convictions.

Dans toute cette affaire, on admet sans réaction que les résultats économiques de l'agriculture ne peuvent que régresser. Evidemment, cela fait le jeu d'autres branches d'activité et des régions économiquement les plus fortes du pays. Ce sont en effet les régions situées dans la Chaîne jurassienne et dans l'Arc alpin qui sont perdantes à ce petit jeu. En outre, **la création d'une réserve en compensation des pertes futures est un leurre.** Elle permettra une compensation réelle sur une période très courte; après quoi, les pertes de substance économique seront durables surtout pour les régions périphériques.

En politique fédérale, la question d'**une utilisation démesurée des terres arables** commence, enfin, à inquiéter certains milieux. La marche vers une protection renforcée, voire absolue, des surfaces d'assolement est amorcée; des décisions efficaces n'interviendront toutefois pas avant plusieurs années, car d'autres intérêts sont encore considérés comme prioritaires, à tort, par de nombreux milieux.

A noter enfin que, pour la première fois depuis de nombreuses années, le revenu agricole s'est accru de manière sensible – plus 16 % – en 2007. Il faut saluer cet événement comme un signal positif à l'adresse des agriculteurs.

### 1.4. Malaise sur le marché du lait

L'année 2007 s'était achevée par une augmentation de 6 centimes du prix du kilo de lait. La pénurie de poudre de lait sur le marché mondial avait permis d'inverser une tendance à la baisse constante depuis une quinzaine d'années. Dans le courant du printemps, des négociations ont été engagées entre partenaires de la filière laitière en vue d'une deuxième augmentation toujours justifiée par l'évolution du marché international ainsi que par le fort accroissement enregistré des frais de production (flambée du prix du pétrole). Comme les producteurs ne sont pas unis dans une organisation faïtière, les négociations se sont engagées en ordre dispersé et, finalement, la grève a été lancée dans tout le pays par divers mouvements. Alors, une deuxième augmentation de prix a été consentie par les distributeurs par la force des choses; mais ces derniers ont annoncé le même jour une augmentation des produits laitiers au consommateur de 8 %. Cette manière de faire reflète parfaitement l'état d'esprit dans lequel se sont déroulées les négociations.

L'organisation des producteurs suisses de lait (PSL) avait lancé son projet de création, au niveau national, d'un **pool laitier** qui aurait eu pour tâche, après la suppression du contingentement laitier public au 1<sup>er</sup> mai 2009, de réguler l'offre sur le marché du lait et de négocier des prix de références à l'intention des différents acteurs de la branche. PSL a procédé à un sondage d'opinion auprès des producteurs suisses de lait auquel plus de 40 % d'entre eux ont répondu. Dans leur grande majorité – plus de 80 % – ils se sont déclarés favorables à ce projet.

Certaines organisations de producteurs et certains utilisateurs de lait ont alors intensifié leurs manœuvres tendant à diviser le monde des producteurs. Qui dit division, dit affaiblissement donc vulnérabilité. **L'agriculteur n'est toujours pas considéré comme un partenaire à part entière; comme par le passé, il demeure corvéable à merci.** Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, jamais autant d'efforts n'avaient été déployés pour accroître l'assujettissement de l'agriculture.

A partir du 1<sup>er</sup> mai prochain, le contingentement laitier étatique sera supprimé. L'intensité du débat et les passions exacerbées illustrent parfaitement l'ampleur des intérêts en jeu. Un centime par kilo de lait vaut trente millions de francs sur le marché national; la dernière baisse d'environ 10 centimes a entraîné une réduction du chiffre d'affaires annuel de l'agriculture suisse de 300 millions de francs. Ce montant est supérieur aux budgets additionnés de tous les cantons suisses en faveur du développement rural. **Les enjeux sont donc bien réels; ils sont considérables pour les régions périphériques en particulier qui fournissent de la matière première aux industries de transformation du Plateau suisse.** Il n'appartient plus aux pouvoirs publics de prendre les dispositions nécessaires à l'organisation optimale d'un marché tel que celui du lait. Vu les enjeux, il est néanmoins nécessaire que l'organisation future du marché du lait d'industrie puisse satisfaire **aux trois exigences suivantes:**

1. une filière laitière réunissant tous les acteurs intéressés dans un réel esprit de partenariat doit être créée ;
2. l'état d'esprit présidant aux rapports entre les partenaires doit être ouvert, positif, loyal et toutes les procédures doivent être absolument transparentes ;
3. la filière doit être en mesure de trouver des consensus au sujet des quantités de lait à produire, des prix payés aux producteurs et des marges des transformateurs et des commerçants.

Il faut être clair et surtout réaliste. **Toute organisation future qui ne satisfera pas à ces conditions minimales sera vouée à l'échec à terme.** Il en résultera des tensions, des conflits et des bras de fer qui nuiront à l'ensemble de la filière, laquelle verra alors sa compétitivité amoindrie sur les marchés intérieurs ou extérieurs.

## 1.5. Une année agricole moyenne

Dans le Jura, l'année agricole a surtout été marquée par l'actualité internationale et nationale. Comme en 2007, les conditions climatiques ont été assez difficiles du fait notamment de l'absence de périodes prolongées de beau temps. Les foins ont été effectués tardivement en zone de plaine; la qualité en a donc souffert. Les rendements dans les grandes cultures se sont révélés très moyens.

Quelques thèmes ont fait l'actualité en agriculture: les études en cours concernant les pâturages boisés, l'utilisation excessive de terres arables à des fins non agricoles, divers remous au sein de la Fédération suisse d'élevage du cheval Franches-Montagnes et, enfin, les discussions relatives à l'adaptation du prix du lait destiné à la fabrication de la tête de moine. Les manifestations rurales habituelles ont toutes connu un franc succès dont en particulier le Marché-Concours national de chevaux qui a enregistré une affluence record grâce notamment à une météo splendide au début du mois d'août.

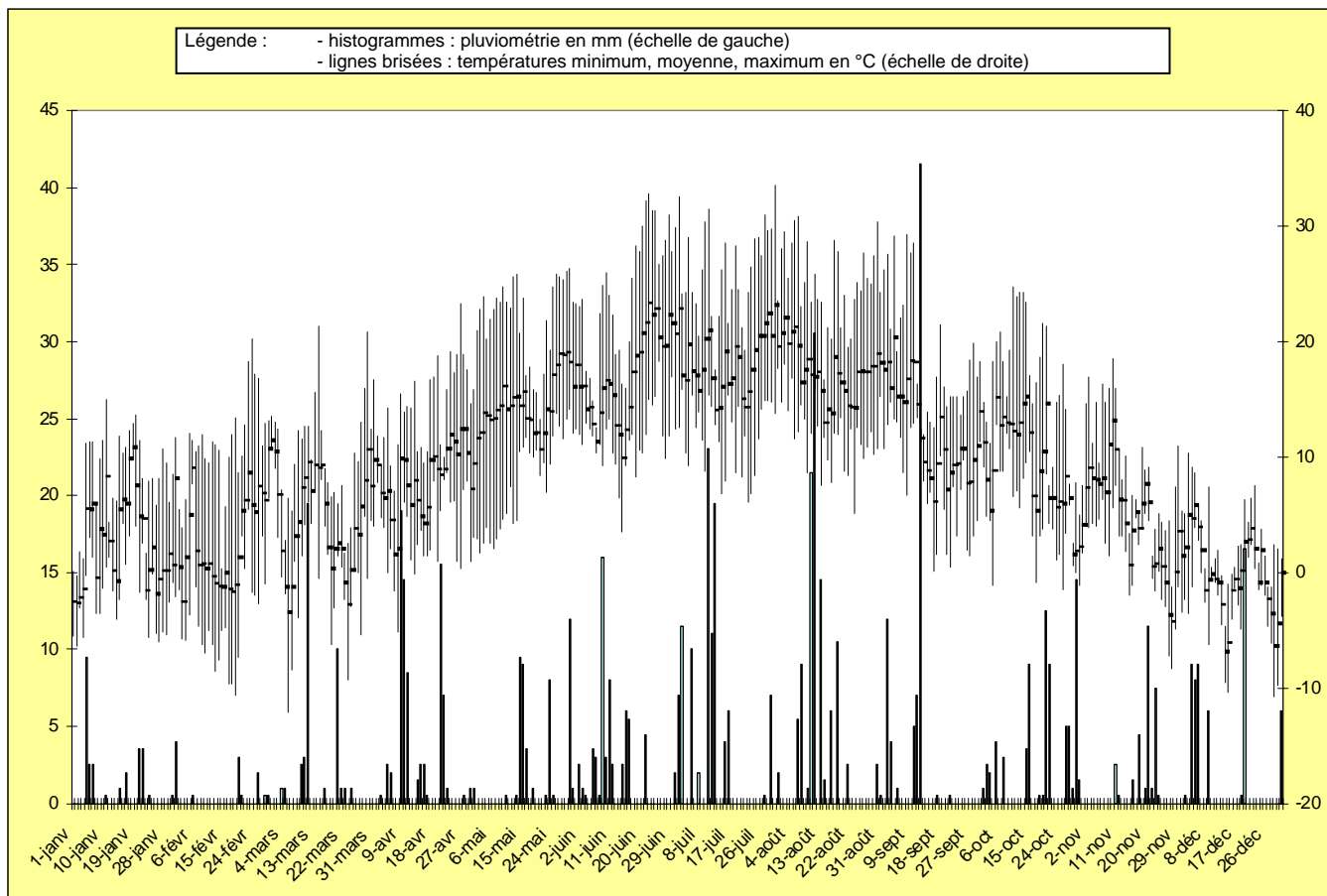
**En conclusion, l'année 2008 a révélé la complexité des mécanismes qui régissent l'agriculture implicitement la politique agricole au niveau planétaire. Dans le futur, on n'échappera pas à la nécessité de créer de nouvelles structures, voire de nouvelles organisations chargées de coordonner les politiques nationales et d'en assurer la cohérence. Pour l'heure, on se borne à la libéralisation des marchés, cela ne suffira pas à assurer un développement rural durable y compris dans l'hémisphère sud.**

# 2 *Météorologie*

Source : Station phytosanitaire cantonale.



## 2.1. Observations météorologiques à Courtemelon en 2008



L'hiver 2007-2008 a été doux (cependant moins que le précédent) et sec. Les froids sont apparus en février et en mars (avec de la neige); ils ont perduré jusqu'en avril. La fin de l'hiver et le début du printemps se sont ainsi caractérisés par des périodes de temps poussant, mais pluvieux, alternant avec des retours de froid sec.

Le printemps a ensuite été relativement chaud, mais est resté plutôt sec, malgré quelques orages très localisés, ce qui a entraîné de grosses disparités au niveau de l'approvisionnement en eau. La grêle a d'autre part sévi par endroits. À partir de la mi-mai, les précipitations sont devenues plus fréquentes et s'accompagnaient à chaque fois de chutes de température.

L'été a gardé ce caractère d'alternance entre des périodes de beau temps et d'autres plus humides et fraîches, mais l'abondance des pluies a été nettement inférieure à l'été 2007.

Le mois de septembre a été marqué par l'arrivée précoce et subite d'un temps froid; octobre a été plus doux, mais l'automne est resté frais et humide dans son ensemble et a permis à l'hiver d'apparaître tôt, avec les premières neiges autour du 20 novembre en montagne et le 10 décembre en plaine.

## 2.2. Comparaison des précipitations et des températures moyennes mensuelles enregistrées à Courtemelon en 2008 avec les valeurs moyennes de la période 1961-1990 mesurées à Delémont par MétéoSuisse

|              | Somme des précipitations<br><b>Moyenne 1961-1990</b><br>à Delémont | Somme des précipitations<br><b>Année 2008</b><br>à Courtemelon |                | Température de l'air<br><b>Moyenne 1961-1990</b><br>à Delémont | Température de l'air<br><b>Année 2008</b><br>à Courtemelon |
|--------------|--|--|----------------|--|--|
|              | [mm]   | [mm]   |                | [°C]   | [°C]   |
| janvier      | 61   | 26   | janvier        | -0.4   | 2.7  |
| février      | 59   | 11   | février        | 1.4  | 2.9  |
| mars         | 63   | 41   | mars           | 4.4  | 4.7  |
| avril        | 75   | 79   | avril          | 7.9  | 8.1  |
| mai          | 94   | 47   | mai            | 12.1   | 14.5   |
| juin         | 107  | 59   | juin           | 15.5   | 17.1   |
| juillet      | 85   | 103.5  | juillet        | 17.7   | 18.4   |
| août         | 97   | 107  | août           | 17.0   | 17.5   |
| septembre    | 69   | 72   | septembre      | 14.1   | 12.5   |
| octobre      | 58   | 74.5   | octobre        | 9.7  | 9.4  |
| novembre     | 70   | 30.5   | novembre       | 4.1  | 4.8  |
| décembre     | 65   | 55.5   | décembre       | 0.6  | 0  |
| <b>Somme</b> | <b>903</b>   | <b>706</b>   | <b>Moyenne</b> | <b>8.7</b>   | <b>9.4</b>   |

| Nombre de jours de pluie par année (>0.9 mm)<br><b>Moyenne 1961-1990</b><br>à Delémont | Nombre de jours de pluie par année (>0.9 mm)<br><b>Année 2008</b><br>à Courtemelon |
|--|--|
| <b>134</b>   | <b>108</b>   |



# 3 Améliorations structurelles

## 3.1. Subventions pour bâtiments

|  |             |
|--|-------------|
| Nombre de dossiers traités (décisions de subventionnement en 2008) | 10 dossiers |
| Subventions cantonales payées                                      | 995'800 Frs |
| Subventions fédérales payées                                       | 769'200 Frs |

Le nombre de dossiers, qui avait régulièrement augmenté ces dernières années, s'est stabilisé. Les besoins en assainissement et modernisation de bâtiments restent importants.

## 3.2. Prêts «Crédits agricoles» (CI) et «Aides à l'exploitation» (AEP)

### CI (Crédits d'investissements)

54 dossiers, dont:

|  |    |
|--|----|
| Aides initiales                            | 13 |
| Constructions et transformations de ruraux | 25 |
| Habitations                                | 9  |
| Diversification                            | 2  |
| Personnes morales                          | 5  |

L'ensemble de ces projets représente une valeur d'investissement de 26'629'000 Frs. Les prêts octroyés atteignent 8'753'000 Frs.

### AEP (Aides aux exploitations paysannes)

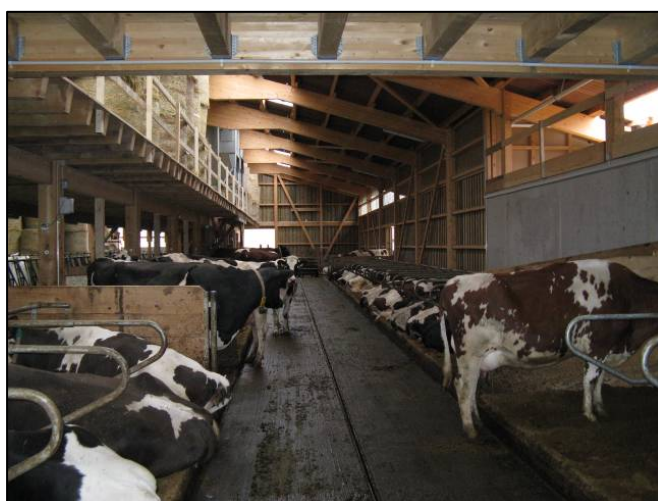
20 dossiers, dont:

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Conversion de dettes           | 18 |
| Situation financière difficile | 2  |

Un crédit cantonal supplémentaire de 250'000.- a été attribué au bilan AEP, ce qui a rendu possible l'obtention d'un crédit fédéral équivalent (250'000.-)

### Bilan

|                 |                |
|-----------------|----------------|
| CI              | 59'465'000 Frs |
| AEP             | 10'650'000 Frs |
| Dossiers actifs | 990            |



La rationalisation de la production laitière

Tous les nouveaux dossiers de prêts CI et AEP sont soumis au système du "rating" ASASCA testé au cours des exercices précédents.

Les résultats du "rating" déterminent le type et le niveau d'intensité du suivi de l'exploitation après l'octroi du prêt et jusqu'au remboursement intégral de celui-ci.

### 3.3. Prêts de développement rural

Afin de soutenir des projets de diversification dans l'agriculture, le Canton du Jura a financé en 2008 100'000.- d'investissements sous forme de prêts de développement rural (2).

### 3.4. Subventions pour améliorations foncières

|   |  |
|---|--|
| Nombre de communes actuellement en procédure de remaniement       | env. 15  |
| Subventions allouées par RCJU                                     | 2'504'150 Frs  |
| Subventions allouées par CH                                       | 3'122'049 Frs  |
| Préparation d'un remaniement parcellaire                          | Bonfol   |
| Nouvel état de propriété suite à un remaniement parcellaire       | CCM (Courchapoix-Corban-Monsevelier)                                 |
| Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en préparation | Val-Terbi  |
| Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en réalisation | Les Bois, Les Enfers, SEF III, Soulce, Réclère, Damvant, Rebeuvelier |
| Accès de fermes, en préparation                                   | Soubey, Les Bois, La Jacoterie-Frénois, Glovelier, Ocourt            |
| Accès de fermes, en réalisation                                   | Montmelon  |
| Amélioration desserte rurale simplifiée, en préparation           | -  |
| Amélioration desserte rurale simplifiée, décidée                  | Miécourt   |
| Amélioration desserte rurale simplifiée, en réalisation           | Réclère, Chevenez, Soulce, Vendlincourt                              |
| Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), en préparation     | La Chaux-des-Breuleux, Muriaux                                       |

La planification des améliorations foncières est établie sur une douzaine d'années. Les travaux se déroulent conformément au programme. La planification financière 2008 à 2011, adoptée par le Parlement le 21 décembre 2007, octroie un crédit cantonal global de 15,2 mios de francs pour les améliorations structurelles (constructions et améliorations foncières), soit 3,5 mios de francs par an, à quoi il faut ajouter 3 fois 200'000.- sur les années 2009, 2010 et 2011 pour compenser l'effet RPT et 3 fois 200'000.-, sur les mêmes années, pour soutenir les énergies renouvelables. Ces enveloppes sont inférieures aux montants demandés par le Service de l'économie rurale. Par conséquent, le versement des subventions devra être étalé dans le temps pour les projets en cours et ceux qui débiteront dans la période. De plus, la mesure 29 du programme d'économie décidée en 2008 au niveau politique conduit à une réduction de 100'000.- de l'enveloppe annuelle sur les années 2009, 2010 et 2011.



*Remaniement parcellaire de Bressaucourt*

# 4 Paiements directs

## 4.1. Evolution des structures et de la production

Le recensement a eu lieu au début du mois de mai; toutes les données ont été saisies avec succès sur Internet par le site [www.acorda.ch](http://www.acorda.ch). Les principaux résultats figurent dans le tableau ci-dessous.

|  | 2004             | 2005             | 2006             | 2007             | 2008             |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Surfaces agricoles utiles  | 40'040 ha        | 40'242 ha        | 40'135 ha        | 40'292 ha        | 40'387 ha        |
| Céréales fourragères   | 3'213 ha         | 3'205 ha         | 3'066 ha         | 2'772 ha         | 2'355 ha         |
| Céréales panifiables   | 3'430 ha         | 3'194 ha         | 3'000 ha         | 2'651 ha         | 2'881 ha         |
| Blé fourrager  | 335 ha           | 636 ha           | 976 ha           | 1'017 ha         | 825 ha           |
| Maïs ensilage  | 2'304 ha         | 2'386 ha         | 2'320 ha         | 2'392 ha         | 2'455 ha         |
| Maïs grain   | 283 ha           | 260 ha           | 226 ha           | 208 ha           | 196 ha           |
| Betteraves sucrières   | 347 ha           | 342 ha           | 340 ha           | 339 ha           | 348 ha           |
| Betteraves fourragères   | 91 ha            | 80 ha            | 67 ha            | 75 ha            | 63 ha            |
| Pommes de terre  | 80 ha            | 63 ha            | 58 ha            | 56 ha            | 50 ha            |
| Colza  | 806 ha           | 832 ha           | 876 ha           | 906 ha           | 924 ha           |
| Tournesol  | 29 ha            | 41 ha            | 66 ha            | 57 ha            | 48 ha            |
| Pois protéagineux  | 126 ha           | 145 ha           | 151 ha           | 139 ha           | 121 ha           |
| Tabac  | 53 ha            | 51 ha            | 48 ha            | 40 ha            | 42 ha            |
| Prairies artificielles   | 6'743 ha         | 6'638 ha         | 6'789 ha         | 7'156 ha         | 7'196 ha         |
| Prairies extensives  | 1'300 ha         | 1'351 ha         | 1'382 ha         | 1'420 ha         | 1'499 ha         |
| Prairies peu intensives  | 1'167 ha         | 1'113 ha         | 1'055 ha         | 1'023 ha         | 922 ha           |
| Pâturages attenants  | 8'122 ha         | 8'209 ha         | 8'189 ha         | 8'221 ha         | 8'182 ha         |
| Pâturages extensifs  | 965 ha           | 987 ha           | 1'061 ha         | 1'164 ha         | 1'198 ha         |
| Vaches (lait commercialisé), têtes   | 15'245           | 15'487           | 15'596           | 15'610           | 15'865           |
| Vaches (lait non commercialisé), têtes   | 933              | 991              | 897              | 878              | 823              |
| Vaches mères et nourrices, têtes   | 4'916            | 5'354            | 5'869            | 6'282            | 6'531            |
| Autres bovins, têtes   | 35'335           | 35'447           | 35'422           | 35'604           | 37'186           |
| Juments poulinières, têtes   | 1'119            | 1'119            | 1'105            | 1'077            | 1'050            |
| Autres chevaux, têtes  | 3'791            | 3'457            | 3'527            | 3'972            | 3'713            |
| Porcs, têtes   | 15'991           | 16'711           | 16'812           | 16'688           | 15'701           |
| Moutons, têtes   | 5'125            | 5'161            | 5'067            | 5'143            | 5'276            |
| Caprins, têtes   | 967              | 1'208            | 1'201            | 947              | 1'422            |
| Volailles, têtes   | 79'778           | 77'952           | 86'393           | 85'831           | 80'464           |
| <b>Total des contributions octroyées</b><br>(paiements directs, estivage, culture des champs, OQE) | <b>87,8 mios</b> | <b>87,6 mios</b> | <b>88,6 mios</b> | <b>91,0 mios</b> | <b>88,7 mios</b> |

Les surfaces de céréales sont toujours en baisse (-21 % de 2004 à 2008). La légère augmentation des vaches laitières dont le lait est commercialisé se confirme (+4 %) alors que le cheptel des vaches nourrices poursuit sa forte progression (+33 %). Les effectifs de porcs et de volaille entament une légère baisse. Pour les chevaux, le nombre de juments diminue toujours (-6 %).

En 2008, des contributions pour les betteraves sucrières ont été versées.

Les paiements directs ont été octroyés en deux tranches. Le premier acompte, en juin, portait sur la moitié environ des contributions; le solde a été payé le 12 décembre.

## 4.2. Mesures favorisant la qualité biologique

En 2008, les primes versées pour la qualité biologique selon l'OQE (Ordonnance sur la qualité écologique) se sont élevées à 727'134 Frs et 6 réseaux ont bénéficié de contributions pour un montant de 461'231 Frs.

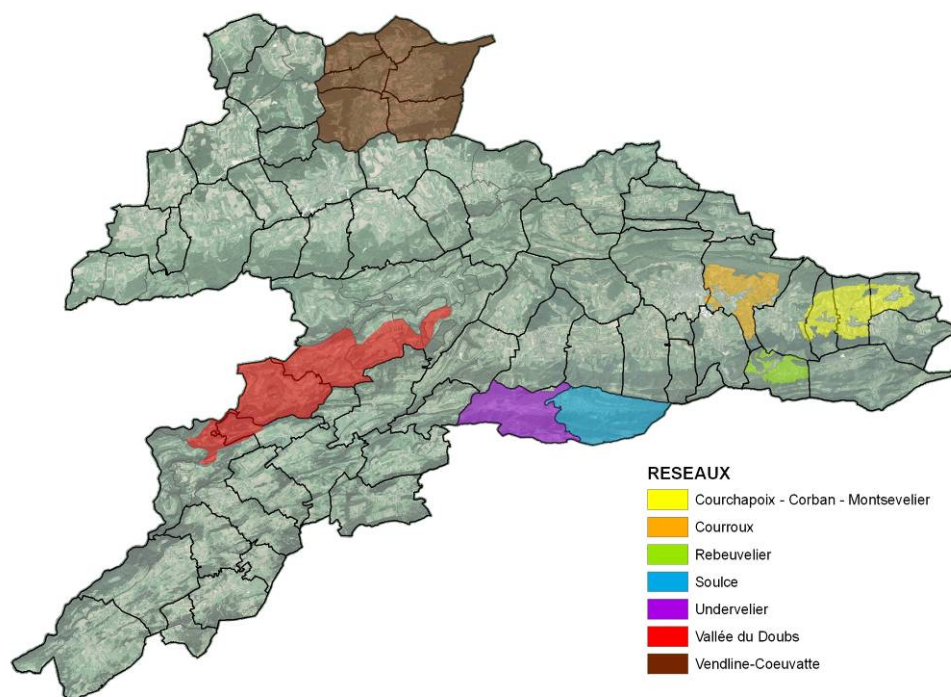
|  | QUALITE                |                 | RESEAU                 |                 |
|--|------------------------|-----------------|------------------------|-----------------|
|  | Nombre d'exploitations | Surface en ares | Nombre d'exploitations | Surface en ares |
| Jachères florales  |                        |                 | 19                     | 2'756           |
| Ourlets sur terres assolées                                  |                        |                 | 2                      | 33              |
| Prairies extensives  | 197                    | 35'493          | 93                     | 22'317          |
| Prairies peu intensives                                      | 71                     | 10'719          | 23                     | 4'701           |
| Pâturages extensifs  | 23                     | 13'874          | 63                     | 15'212          |
| Pâturages boisés   | 3                      | 4'524           | 7                      | 2'077           |
| Surfaces à litière   | 15                     | 1'127           | 11                     | 990             |
| Haies, bosquets avec bande herbeuse                          | 58                     | 1'844           | 59                     | 2'896           |
| Arbres fruitiers haute-tige                                  | 74                     | 5'862           | 43                     | 3'290           |
| Arbres isolés indigènes                                      |                        |                 | 23                     | 269             |
| Autres surfaces de compensation écologique (SCE) dans la SAU |                        |                 | 4                      | 2'637           |
| <b>Totaux</b>  | <b>441</b>             | <b>73'443</b>   | <b>347</b>             | <b>57'178</b>   |



*Prairie extensive avec espèces indicatrices de qualité biologique selon l'OQE*

## Réseaux OQE approuvés au 31 décembre 2008

| Nom du réseau                | Période de mise en réseau | Périmètre  | Porteur de projet   |
|------------------------------|---------------------------|--|---|
| Réseau de Soulce             | 2005-2010                 | Commune de Soulce (dans le cadre du plan d'action communal)  | Commune de Soulce   |
| Réseau de Courroux           | 2006-2011                 | Commune de Courroux (dans le cadre du remaniement parcellaire)   | Syndicat AF   |
| Réseau Vendline-Coeuvatte    | 2006-2011                 | Communes de Beunevésin, Bonfol, Coeuve, Damphreux, Lugnez, Vendlincourt  | Chambre jurassienne d'agriculture   |
| Réseau d'Undervelier         | 2007-2012                 | Commune d'Undervelier (extension du réseau de Soulce)  | Commune d'Undervelier   |
| Réseau de la Vallée du Doubs | 2007-2012                 | Communes d'Epiquerez, Epauvillers, Soubey, Les Enfers, Les Pommerats (projet initialisé par la commission Nature et Paysage de l'Association pour un Parc Naturel Régional du Doubs (APNRD)) | Comité composé d'agriculteurs représentant les communes du périmètre et d'un représentant de l'APNRD et du WWF-Jura |
| Réseau de Rebeuvelier        | 2008-2013                 | Commune de Rebeuvelier   | Syndicat AF   |
| Réseau CCM                   | 2009-2014                 | Communes de Courchapoix, Corban, Montsevelier (dans le cadre du remaniement parcellaire)   | Syndicat AF   |



# 5 *Production animale*

## 5.1. Dépenses 2008 en faveur de l'élevage (marchés, concours, performances)

Suite à la nouvelle péréquation financière Cantons-Confédération, le soutien financier aux fédérations d'élevage ainsi que la contribution pour la préservation de la race des Franches-Montagnes est du ressort de la Confédération, d'où la forte diminution des dépenses cantonales (2007: 1'549'306 Frs).

|              |                         |
|--------------|-------------------------|
| Bovins       | 689'237.80 Frs          |
| Chevaux      | 277'771.00 Frs          |
| Menu bétail  | 47'768.00 Frs           |
| <b>TOTAL</b> | <b>1'014'776.80 Frs</b> |

## 5.2. Marchés publics de bétail

Les marchés publics de bétail sont organisés en collaboration avec la Chambre jurassienne d'agriculture sur les places de Delémont, Glovelier, Porrentruy, Saignelégier et St-Ursanne; un marché est organisé aux Bois en octobre.

|  |                |
|--|----------------|
| Nombre de jours de marché                      | 32             |
| Têtes de bétail commercialisées                | 3244           |
| Têtes de bétail au bénéfice d'une contribution | 3202           |
| Contributions                                  | 595'210.00 Frs |

### *Nombre de têtes au bénéfice d'une contribution sur les marchés publics*

| Année           | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre de têtes | 3448 | 3898 | 3865 | 3140 | 2963 | 3427 | 3288 | 3202 |

En 2008, les prix du bétail bovin se sont maintenus à un bon niveau; ce qui explique dans doute la légère diminution du nombre d'animaux ayant bénéficié de contributions.

## 5.3. Marchés de moutons

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| Nombre de jours de marché       | 4   |
| Têtes de bétail commercialisées | 296 |

Le nombre de moutons commercialisés sur les marchés publics diminue constamment. Si cette tendance se poursuit, l'organisation même des marchés pourrait être remise en cause à l'avenir.

## 5.4. Organisation de concours

|                              |          |                                     |
|------------------------------|----------|-------------------------------------|
| Chevaux (concours cantonaux) | 1 ½ jour | 54 étalons et élèves-étalons primés |
| Bovins (concours taureaux)   | 1 ½ jour | 117 taureaux admis au Herd-book     |
| Ovins                        | 3 jours  | 740 ovins primés                    |
| Caprins                      | 3 jours  | 378 caprins primés                  |

Les **concours de taureaux** de la race tachetée rouge ont été organisés en collaboration avec les éleveurs du Jura bernois. Ces deux journées de concours ont permis d'admettre 42 taureaux au Herd-book au printemps à Tavannes (dont 24 en provenance du Canton du Jura) et 156 à Saignelégier en automne (dont 93 pour le Jura).

Les **concours cantonaux de chevaux** se sont déroulés le 5 mars à Saignelégier et le 13 mars à Glovelier et Chevenez. Au total, 90 étalons et élèves-étalons ont été présentés aux experts cantonaux (comme en 2007). 28 des 53 élèves-étalons ont reçu une prime cantonale, soit le 53 %. Le nombre d'étalons primés reste à peu près stable. Le catalogue des chevaux, élaboré par le Service de l'économie rurale et distribué aux éleveurs par les secrétaires de syndicats, donne de nombreux renseignements au sujet de l'élevage chevalin jurassien et suisse.



*Goliath, par Idéal-Sten, champion sénior lors du concours intercantonal de taureaux de Saignelégier en 2008*



*Halipot, étalon Franches-Montagnes, né en 2005 par Hobby-Legato, vainqueur du test en station à Avenches en 2008*



*Concours intercantonal de taureaux de la race tachetée rouge à Saignelégier*



*Concours cantonal des étalons à Saignelégier*

# 6 Droit foncier rural

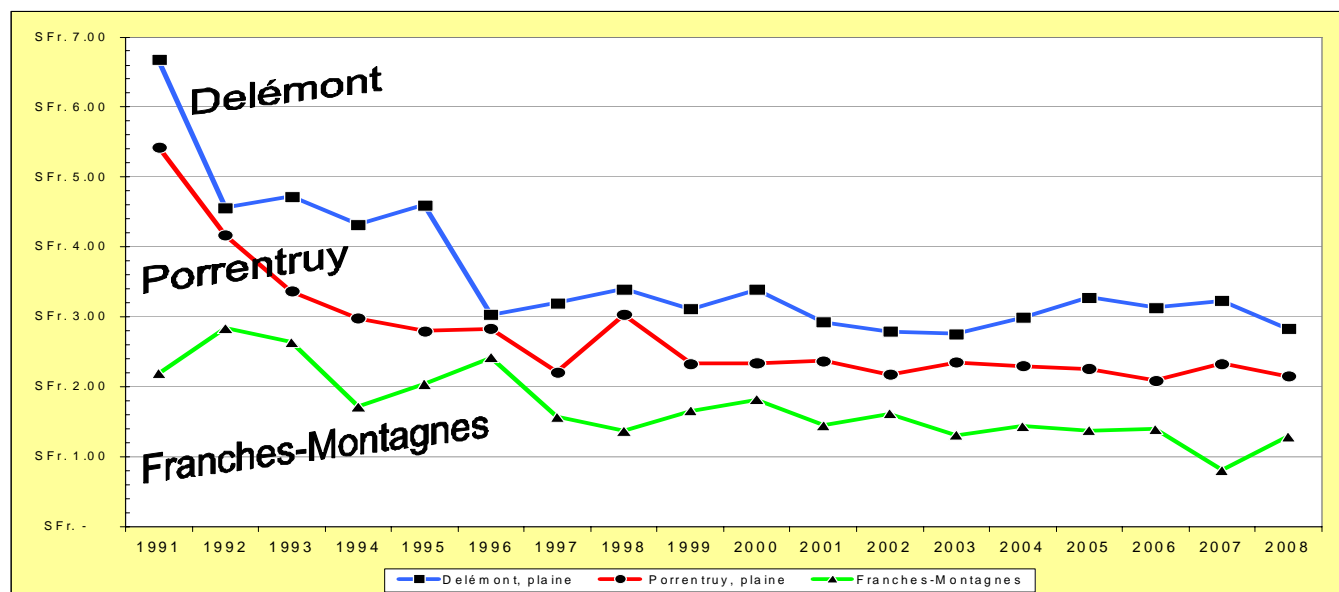
## 6.1. Les prix licites

Le Service de l'économie rurale réalise **les expertises en matière de droit foncier rural et de fermages agricoles**. En 2008, 45 expertises ont été effectuées pour le compte de la Commission foncière rurale, des Offices des poursuites, des notaires et des particuliers.

**Les statistiques des prix des immeubles agricoles** ont été publiées, en novembre 2008, en référence aux ventes de terrains inscrites au Registre foncier entre 2003 et 2007. Les prix licites, au sens de la loi fédérale sur le droit foncier rural, ont été déterminés à partir de ces statistiques. Les prix de vente des terrains sont en baisse, en Ajoie comme dans la vallée de Delémont; ils sont en légère hausse aux Franches-Montagnes; celui des entreprises agricoles est également en baisse. Le prix licite des entreprises agricoles équivaut à 2,24 fois la valeur de rendement, plus 5 %. Quand aux prix licites moyens des terrains (toutes catégories de qualité confondues), en 2008, ils se situent comme suit:

|  |           |                           |
|--|-----------|---------------------------|
| District de Delémont, zone de plaine                   | 6,75 x VR | Fr. 2,98 / m <sup>2</sup> |
| District de Delémont, zone des collines                | 6,75 x VR | Fr. 2,68 / m <sup>2</sup> |
| District de Delémont, zone de montagne                 | 6,14 x VR | Fr. 1,85 / m <sup>2</sup> |
| District de Porrentruy, zone de plaine                 | 4,70 x VR | Fr. 2,26 / m <sup>2</sup> |
| District de Porrentruy, zones des collines et montagne | 6,32 x VR | Fr. 2,00 / m <sup>2</sup> |
| District des Franches-Montagnes, zone de montagne      | 5,18 x VR | Fr. 1,35 / m <sup>2</sup> |
| Forêts, moyenne des 3 districts                        | 3,35 x VR | Fr. 0,85 / m <sup>2</sup> |

### Prix de vente moyen des terrains agricoles dans les districts jurassiens



Le détail des prix licites des immeubles agricoles peut être consulté sur internet, rubrique droit foncier ([www.jura.ch/ecr](http://www.jura.ch/ecr)).



## 6.2. Location par parcelles du domaine "Les Orties"

Parmi les très nombreux dossiers dont l'administration s'est occupée, il convient notamment d'évoquer brièvement celui traitant de la location par parcelles d'une entreprise agricole d'une cinquantaine d'hectares appartenant à la Bourgeoisie de Soyhières. L'affaire est actuellement traitée par la Chambre administrative du Tribunal cantonal. Un mandat a été donné à un expert; il est probable qu'une décision interviendra durant le 2<sup>ème</sup> semestre de cette année.

Le Service de l'économie rurale s'est opposé à la location par parcelles de cette entreprise car il estime qu'une telle opération, qui concerne une exploitation aux structures idéales pour relever les défis du futur, est en totale contradiction avec les objectifs de la politique agricole cantonale et singulièrement les efforts du canton pour réduire le morcellement des entreprises. Il ne s'agit pas de s'opposer à une évolution des structures, ni même à la location par parcelles d'exploitations situées dans les villages; mais, il est aberrant de démanteler des entreprises ou des domaines qui forment une entité géographique unique dans le territoire.

L'issue de la procédure en cours est incertaine. Toutefois, nous avons bon espoir de réussir à modifier les dispositions de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole qui rendent possible de telles opérations. Diverses démarches sont en cours dans ce sens; une initiative parlementaire doit notamment être déposée durant la session de printemps 2009 des Chambres fédérales.

# 7 *Autres activités*

## 7.1. Groupe "Cheval"

Le groupe cheval est formé de représentants de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin, de la Fondation rurale interjurassienne et du Service de l'économie rurale. Son champ d'activité s'étend à la promotion de la viande chevaline et à la vente de chevaux de loisirs.

### *Viande chevaline*

En 2008, la marque de provenance "Original" – propriété de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin – a été créée dans le cadre du groupe cheval et enregistrée à l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle. Quatre bouchers de la région commercialisent d'ores et déjà leurs produits sous cette dénomination. Durant l'automne, l'entreprise Prodega – qui est le plus grand distributeur de la restauration en Suisse – a acheté 50 poulains pour un essai de mise en valeur et de commercialisation. Nous espérons que l'intérêt des clients sera bien présent et que cette action, à laquelle nous avons étroitement collaboré, puisse être renouvelée en 2009.

### *Cheval de loisirs*

En ce qui concerne la commercialisation des chevaux de loisirs, la "Liste de chevaux à vendre" gérée par la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC) fonctionne sur un mode différent depuis le milieu de l'année: les adresses des propriétaires figurent sur le site internet et sur les différentes publications. Le client a donc le choix de contacter directement le vendeur ou de recourir au service de conseil qui est toujours proposé. Le vendeur ne s'acquitte plus d'une commission sur les ventes, mais paye un forfait lors de l'inscription de ses chevaux. 36 chevaux ont été commercialisés avec l'ancien système et 35 avec le nouveau, durant l'année 2008.

## 7.2. Le développement de l'agriculture biologique

L'encouragement au développement de l'agriculture biologique, amorcé depuis quelques années par le Service de l'économie rurale a été poursuivi en 2008. L'action a notamment porté sur un soutien à la participation des producteurs biologiques à des manifestations dans l'Arc jurassien et à la commercialisation de produits laitiers biologiques par l'entremise de la société Florilait.

La présence des producteurs biologiques dans un maximum de manifestations régionales accroît le volume des ventes directes et facilite la communication entre les producteurs et les consommateurs.

La commercialisation des produits représente toujours le facteur limitant le développement de l'agriculture biologique. Les agriculteurs intéressés par ce mode de production sont nombreux, mais très souvent ils n'obtiennent pas de suppléments de prix pour leur produit. C'est en particulier le cas pour tous les produits carnés. Sur le marché du lait, une plus-value est obtenue par le producteur; cependant, l'écoulement des produits reste difficile. La société Florilait a précisément pour objectif d'améliorer l'écoulement des produits laitiers biologiques (lait de consommation, yoghourts, fromages). Dans les circonstances du moment, son action s'avère très difficile.

**Malgré les difficultés rencontrées, les efforts seront orientés à l'avenir vers les créneaux de production qui offrent le plus de possibilités et une meilleure plus-value sur le marché, à savoir des productions végétales telles que les céréales et, dans une moindre mesure, les fruits et les légumes.**

### **7.3. Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances**

- Agridea
- Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH)
- Comité de l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée
- Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture
- Comité de la Conférence suisse des chefs de services de l'agriculture
- Comité de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin
- Comité de la Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes
- Comité de l'Organisme intercantonal de certification
- Commission des crédits agricoles
- Commission de gestion de la caisse des épizooties
- Commission de la production bovine
- Commission d'experts de l'espèce chevaline
- Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens
- Commission interjurassienne pour la formation professionnelle
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques
- Conférence des chefs de service de l'agriculture romande
- Conférence des services latins chargés des améliorations structurelles
- Conseil de Direction de l'école d'ingénieur de Changins
- Conseil d'administration de Florilait
- Conseil de la Fondation rurale interjurassienne
- Forum national "Améliorations foncières"
- Groupe de coordination A16
- Groupe de pilotage pour l'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD)
- Groupe de pilotage Vergers+
- Groupe de préparation OLMA 2010 (BL, BS et JU)
- Groupe de travail "ASA2011"
- Groupe de travail "Développement du tourisme rural"
- Groupe de travail "OIC accréditation"
- Groupe de travail "Pâturages boisés" (GT-POLPATUB)
- Groupe de travail "Qualité des eaux de surface"
- Groupe de travail "Réseau Vendline-Coeuvatte"
- Groupe "Production animale de la Fondation rurale interjurassienne"
- Groupe de travail cantonal sur la promotion des énergies renouvelables dans l'agriculture
- Groupe des responsables de la viticulture romande
- Groupe pour la promotion de l'élevage du cheval (groupe "cheval")
- Groupe utilisateur Acorda / Agridea
- Plate-forme "Aménagement du territoire de l'arc jurassien" (CEAT)
- Plate-forme écologique
- Promotion de l'agriculture biologique du Canton du Jura (PROJAB)
- Suissemelio (Association suisse pour le développement rural), commission "améliorations foncières" et commission "honoraires et soumissions"

# 8 *Quelques enseignements tirés de l'actualité 2008*

## 8.1. Des précautions indispensables

Les événements intervenus durant ces deux dernières années démontrent combien il est difficile de prédire ce que réserve l'avenir. Sans courir un grand risque de se tromper, il est cependant imaginable que la libéralisation des marchés qui aura encore sans doute la cote durant quelques temps va favoriser les fluctuations de prix des agents de production et des produits agricoles. On peut imaginer, qu'à intervalles réguliers, des variations considérables de prix seront enregistrées. Pour y faire face, certains pays envisagent d'introduire un système d'intervention permettant de pallier à des manques de liquidités dans les entreprises. En Suisse, rien de cela pour l'instant. Il appartient par conséquent aux agriculteurs de recourir à **des méthodes de gestion de liquidités permettant de surmonter les périodes difficiles**.

Les variations climatiques sont d'ores et déjà avérées et elles vont s'amplifier à l'avenir aux dires de nombreux spécialistes. En clair, les périodes excessivement sèches alterneront sans doute avec les périodes trop humides. Là encore, une adaptation des pratiques dans chaque exploitation sera nécessaire. Parmi les moyens existants, la constitution progressive de **stocks de fourrages supplémentaires** représente sans doute la meilleure solution. Evidemment, cela ne peut pas se réaliser sans reconsidérer les quantités de fourrages disponibles, le nombre de têtes de bétail à affourager ainsi que les volumes de stockage existants.

## 8.2. La crise financière et l'agriculture

Selon les spécialistes, la crise financière trouve son origine notamment dans le fait de l'abrogation, dans les années nonante, de règles édictées et appliquées sur les marchés financiers après la crise des années trente.

En agriculture, les expériences faites avant la deuxième guerre mondiale et dans les années 70 et 80 ont conduit à la définition et à l'application d'une politique relativement stricte en matière de droit foncier rural et de droit sur le bail à ferme agricole. Il s'agit notamment **de dispositions limitant le prix des fermages, le prix de vente des immeubles et des entreprises agricoles, ainsi que la charge maximum**, c'est-à-dire la limite supérieure de la dette hypothécaire qui peut être contractée sur l'entreprise agricole.

Depuis quelques temps, certains milieux demandent la suppression de ces "garde-fous" prétextant qu'ils n'ont plus leur raison d'être actuellement et que les agriculteurs, en tant que chefs d'entreprise, sont capables de s'en passer.

Ce raisonnement est totalement utopique du fait notamment que les terres agricoles sont un facteur de production extrêmement limitant dans un pays comme la Suisse. L'offre en terres agricoles sur le marché est quasiment nulle alors que l'affectation d'importantes surfaces à d'autres fins se poursuit à un rythme soutenu. Si les dispositions susmentionnées étaient supprimées, il en résulterait très rapidement un fort accroissement de l'endettement de l'agriculture suisse. Par la force des choses, l'agriculteur serait en effet contraint de payer des fermages plus élevés, d'acheter des terres plus chères et par conséquent d'emprunter davantage.

Dans une situation normale, conforme aux prévisions, ces charges nouvelles seraient sans doute supportables. Mais, il suffirait d'une crise, toute relative par rapport à celle à laquelle les banques sont confrontées actuellement, pour plonger l'agriculture dans le marasme total.

Dès lors, le principal enseignement à tirer en agriculture de la crise financière actuelle, **c'est qu'il ne faut en aucun cas affaiblir les dispositions actuelles du droit rural**, faute de quoi, on se retrouvera, un jour, dans une situation identique à celle vécue par l'agriculture suisse dans les années 1930.

### 8.3. Des structures professionnelles inappropriées

Les structures actuelles des organisations professionnelles ont été mises en place dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle dans des conditions politiques et économiques très différentes de celles d'aujourd'hui. L'agriculture comptait plusieurs centaines de milliers d'exploitations réparties dans des régions très diversifiées du point de vue politique, économique, social, culturel et environnemental. Le pouvoir politique était très décentralisé; cependant, la Confédération intervint progressivement dans la politique agricole, notamment en matière de régulation des marchés, d'orientation de la production, d'améliorations structurelles et de formation professionnelle. Ainsi, l'agriculture se trouva face à un interlocuteur privilégié, le Conseil fédéral. Ce partenaire se distinguait par une excellente connaissance du milieu rural et de ses réalités, il était loyal et animé d'un souci constant de sauvegarder l'intérêt général. Dans ce cadre, les organisations professionnelles ont progressivement vu le jour en étant très indépendantes, très éclatées et diversifiées; la plupart d'entre elles exerçaient des activités et sauvegardaient des intérêts sectoriels. Un manque évident d'unité, de cohésion, de conscience de l'intérêt général de l'agriculture était clairement perceptible; mais il ne portait pas trop à conséquence dans les conditions du passé.

Depuis une dizaine d'années, les choses ont fondamentalement évolué. La Confédération se retire des marchés tout en favorisant leur libéralisation. L'agriculture se trouve face à **de nouveaux interlocuteurs qui présentent les caractéristiques suivantes:**

- leurs connaissances des milieux nature et rural et de leurs contraintes sont lacunaires ;
- ils ont pour objectif prioritaire, voire unique, de réaliser des affaires ;
- leurs méthodes inappropriées sont inspirées de celles qui ont cours actuellement dans d'autres branches d'activités ;
- ils développent une stratégie basée sur le rapport de force et tentent de dominer les acteurs du marché plutôt que de rechercher de véritables partenariats durables.

De son côté, **l'agriculture continue d'exprimer des avis divergents sur des objets très importants pour son avenir**. De nombreux cas ont été enregistrés, depuis quelques années, lors de débats relatifs aux modalités d'attribution des paiements directs dans le futur, à la position de fonds concernant la signature d'un éventuel accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne, ou encore, à l'organisation future du marché du lait en Suisse. A l'avenir, cette situation ne pourra évidemment plus durer. Des mutations profondes dans la structure des organisations professionnelles sont nécessaires. **L'agriculture doit s'exprimer d'une seule voix sur toutes les questions existentielles qui la concernent**. La dispersion des avis affaiblit l'agriculture au profit d'autres acteurs de la politique ou de l'économie.

Pour remédier à cette situation, **l'Union suisse des paysans doit se poser en interlocuteur unique** des milieux professionnels. Cela demande bien évidemment une réflexion approfondie permettant aux organisations de s'adapter à ces réalités nouvelles et de fonctionner néanmoins de manière démocratique. Il est en effet indispensable que les avis émis par une organisation représentative de tous les intérêts professionnels fassent l'objet de discussions et de négociations préalables. Une telle évolution des structures doit bien entendu aussi concerner les organisations à l'échelon régional.

## **8.4. Une politique alimentaire mondiale**

**Avec la libéralisation et la mondialisation des échanges, on a confié au marché et à ses règles le soin de réguler un approvisionnement constant et équilibré de la population mondiale en denrées alimentaires. Fondamentalement, il s'agit en fait d'une question politique, primordiale et stratégique à laquelle on apporte des réponses par la voie de mécanismes économiques.**

**En d'autres termes, on assimile la production de denrées alimentaires à toute autre branche d'activité économique. A terme, cette solution n'est pas viable et elle réservera de réelles surprises à l'ensemble du globe. Pourquoi ne peut-on pas comparer le secteur primaire aux autres activités ? Essentiellement pour deux raisons: premièrement, le secteur primaire est celui dont les performances dépendent le plus de la nature, donc des limites qu'elle impose quotidiennement à l'ensemble de la planète; deuxièmement, le principal facteur de production en agriculture, à savoir le sol est en constante diminution. En effet, il y a cinq décennies, chaque individu disposait au niveau planétaire de 3200 m<sup>2</sup> de terre agricole pour se nourrir; alors qu'aujourd'hui, il n'en reste que 1200 m<sup>2</sup> par personne.**

**Beaucoup d'autres exemples pourraient être cités pour démontrer que la question de l'approvisionnement alimentaire des populations est une question prioritairement politique et qu'elle doit être traitée au plus haut niveau.**

**Pour l'heure, il est encore trop tôt pour déterminer les incidences à long terme des événements intervenus en 2007 et en 2008 sur les politiques agricoles et alimentaires. Mais on peut d'ores et déjà affirmer que des changements fondamentaux sont nécessaires et urgents pour enrayer la famine croissante des populations. D'ailleurs, des signes positifs et rassurants dans ce sens sont d'ors et déjà perceptibles.**

**D'aucuns réclament en effet une nouvelle révolution agricole ou encore la nécessité de dessaisir l'OMC du domaine de l'agriculture. Dans un ouvrage publié aux éditions Springer, Edgar Pisani, ancien ministre français de l'agriculture, a proposé "Une politique mondiale pour nourrir le monde" qui devrait permettre une coordination des politiques nationales et surtout une cohérence entre elles.**

**Pour sa part, le Parlement européen a voté récemment à une écrasante majorité une résolution qui reconnaît que "le marché à lui seul ne saurait fournir aux producteurs les revenus sûrs dont ils ont besoin pour continuer leur activité." Aux Etats-Unis, le Congrès a voté, en septembre 2008, une loi destinée à endiguer la spéculation excessive sur les marchés de matières premières. Enfin, dans l'Union européenne, le Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture ([www.momagri.org](http://www.momagri.org)) plaide pour que le débat sur la future politique agricole européenne ne soit pas engagé sur "l'illusion des marchés" à terme; il ajoute: "Il est temps de remettre du réalisme dans un monde marqué par le fétichisme de l'idéologie libérale."**

## *Personnel du Service de l'économie rurale au 31 décembre 2008*

|   |  |               |
|---|--|---------------|
| <b>Chef de service</b>  | Bernard Beuret                         | 032 420 74 02 |
| <b>Administration</b>   | Clotilde Fleury                        | 032 420 74 03 |
|   | Fanny Maurer, apprentie                | 032 420 74 04 |
| <b>Comptabilité</b>   | Isabelle Voyame                        | 032 420 74 04 |
| <b>Améliorations foncières</b>  | Pierre Simonin                         | 032 420 74 05 |
|   | Marie-Christine Arn, secrétaire (40%)  | 032 420 74 06 |
| <b>Crédits,<br/>constructions rurales</b>   | Pierre Frund                           | 032 420 74 15 |
|   | Nicolas Lovy                           | 032 420 74 07 |
|   | Françoise Berberat, secrétaire (75%)   | 032 420 74 08 |
| <b>Droit foncier rural</b>  | Hervé Schaffter (25%)                  | 032 420 74 11 |
|   | Clotilde Fleury, secrétaire            | 032 420 74 03 |
| <b>Paiements directs,<br/>production végétale,<br/>prestations à caractère écologique,<br/>contributions d'estivage</b> | Eric Amez-Droz                         | 032 420 74 09 |
|   | Christian Vernier (90%)                | 032 420 74 13 |
|   | Marie-Christine Arn (10%)              | 032 420 74 06 |
|   | Franca Grasso, secrétaire (50%)        | 032 420 74 12 |
|   | Pierre-Olivier Donzé, secrétaire (50%) | 032 420 74 12 |
| <b>Production animale</b>   | Roger Biedermann (80%)                 | 032 420 74 14 |
|   | Nadine Hulmann, secrétaire (50%)       | 032 420 74 12 |